



Le Groupe BEI lance une nouvelle initiative en faveur du microcrédit p. 2 • JASPERS élargit ses activités avec succès p. 4 • JEREMIE trois accords de financement signés, d'autres vont suivre p. 6 • L'initiative JESSICA prend son envol p. 8 • À l'occasion de son 50^e anniversaire, la BEI organise une conférence à Bratislava (Slovaquie) p. 10 • La BEI lance le Centre européen d'expertise en matière de PPP (CEEP) p. 11 • Un projet portugais de type PPP premier bénéficiaire du mécanisme de garantie LGTT p. 12 • La BEI soutient les investissements de l'armateur Grimaldi dans les autoroutes de la mer p. 14 • Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité: bilan de 10 mois de mise en œuvre p. 16 • La nouvelle politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'eau p. 19 • Séminaire de la FEMIP sur le capital humain p. 21

INFO

132

Le magazine d'information du **Groupe de la Banque européenne d'investissement** • 3 – 2008 • ISSN 0250-3867

Le Conseil **ECOFIN** demande à la BEI d'engager 15 milliards d'EUR en faveur des PME

ENQUÊTE
nous vous invitons à prendre
quelques minutes pour
répondre au questionnaire
joint à la présente
publication
(voir à la page 10).

Lors de la réunion informelle du Conseil ECOFIN qui s'est tenue les 12 et 13 septembre à Nice, les ministres de l'économie et des finances de l'UE ont décidé de renforcer les interventions de la BEI en faveur des petites et moyennes entreprises. Le soutien aux PME figure parmi les grandes

priorités opérationnelles du Groupe BEI et comprend, d'une part, les prêts acheminés par l'intermédiaire du secteur bancaire européen (lignes de crédit de la BEI) et, d'autre part, les activités du FEI que sont les apports de fonds propres (investissements en capital-risque) et les opérations facilitant l'accès

des PME aux financements (rehaussement de crédit et garanties).

Les grands argentiers de l'UE ont demandé à la BEI de consacrer 15 milliards d'EUR de prêts globaux aux PME en 2008-2009, sachant qu'en 2007, les lignes de crédit accordées par la BEI à l'appui des projets de PME ont atteint 5,2 milliards d'EUR sur un montant proche de 48 milliards d'EUR pour l'ensemble des mandats de prêt de la Banque.

Faisant suite à une proposition formulée par M. Giulio Tremonti, ministre italien de l'économie et des finances, le Conseil a également invité la BEI à constituer un groupe de travail dont la mission sera de mettre en évidence des moyens de mieux coordonner les investissements européens dans les infrastructures, notamment dans le domaine de l'énergie.



ACTIVITÉS DE LA BEI

Le Conseil ECOFIN demande à la BEI d'engager 15 milliards d'EUR en faveur des PME	1
JASPERS élargit ses activités avec succès	4
JEREMIE: trois accords de financement signés, d'autres vont suivre	6
L'initiative JESSICA prend son envol	8
À l'occasion de son 50 ^e anniversaire, la BEI organise une conférence à Bratislava (Slovaquie)	10
La BEI lance le Centre européen d'expertise en matière de PPP (CEEP)	11
Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité : bilan de dix mois de mise en œuvre	16
La nouvelle politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'eau	19
Remise du prix BEI-ERSA 2008	20
Le médiateur européen et la BEI signent un protocole d'accord	20

DANS L'UE

Le Groupe BEI lance une nouvelle initiative en faveur du microcrédit	2
Un projet portugais de type PPP premier bénéficiaire du mécanisme de garantie LGTT	12
La BEI soutient les investissements de l'armateur Grimaldi dans les autoroutes de la mer	14

À L'EXTÉRIEUR DE L'UE

Séminaire de la FEMIP sur le capital humain	21
Aide humanitaire aux réfugiés victimes de la crise postélectorale au Kenya	22
Modernisation du système kényan de gestion de l'énergie	22
Au Nigeria, la BEI dispense une formation au personnel de l'Intercontinental Bank en matière d'instruction et de suivi des projets	23

QUESTIONS INTERNES

Nominations au cadre de direction de la BEI	23
Enquête sur le BEI Info: votre avis nous intéresse!	10
Nouvelles publications de la BEI	24

BEI-Information est une publication périodique du département « Communication » de la Banque européenne d'investissement.

Responsable de publication:
Daniela Sacchi-Cremmer.

Mise en page: atelier graphique de la BEI,
Sabine Tissot.

Photographies: photothèque de la BEI.

Les informations figurant dans la présente publication de la BEI peuvent être librement reproduites ; la mention de l'origine et une copie de tout article publié seraient appréciées.

Le Groupe BEI lance une nouvelle initiative en faveur du microcrédit

Le Fonds européen d'investissement va gérer, sur une période de trois ans, un dispositif pilote assorti d'une enveloppe de 50 millions d'EUR, qui est destiné à promouvoir le microcrédit dans l'Union européenne en faisant appel tant à des ressources de la BEI qu'à des fonds budgétaires de l'UE. Cette initiative, intitulée JASMINE (*Joint Action to Support Microfinance Institutions in Europe – Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe*), devrait être opérationnelle au début de 2009.

Nick Antonovics
Département Communication



Philippe Maystadt, président de la BEI, à la conférence Eurofi sur le secteur de la finance qui s'est tenue à Nice, en France, les 11 et 12 septembre.

Le Groupe Banque européenne d'investissement a lancé un programme pilote de trois ans pour encourager à la fois les banques et les institutions financières non bancaires à accorder des prêts à de très petites entreprises et à des personnes cherchant à s'établir à leur compte, qui n'ont pas accès aux financements bancaires traditionnels faute d'historique adéquat en matière de crédit pour des raisons liées au chômage ou à l'immigration. Le but de ce programme est de proposer à des institutions de microfinance (IMF) prometteuses aussi bien des ressources financières que des services d'assistance technique.

Le lancement de cette initiative en faveur du microcrédit a été annoncé par M. Philippe Maystadt, président de la BEI, lors de la conférence Eurofi sur le secteur de la finance qui s'est tenue à Nice (France) les 11 et 12 septembre derniers, sous l'égide de la présidence française de l'Union européenne et en marge de la réunion annuelle du Réseau européen de la microfinance (*European Microfinance Network*).

À l'occasion de cette conférence, M. Maystadt s'est exprimé en ces termes : « Cette initiative n'a qu'une ambition financière modeste puisqu'elle vise à mobiliser 50 millions d'EUR sur trois ans à compter de la fin de cette année, mais son impact social et économique pourrait être considérable. »

« Elle pourrait aider à transformer le microcrédit, aujourd'hui considéré comme une activité marginale et largement subventionnée, en une activité sûre et durable, contribuer à le rapprocher du secteur bancaire et, avec le temps, faciliter l'accès des très petites entreprises au crédit bancaire », a-t-il ajouté.

Dans le cadre de cette initiative, la contribution de la BEI consistera à verser un euro pour chaque euro engagé par des banques privées à l'appui du microcrédit, et ce jusqu'à concurrence de 20 millions d'EUR au maximum, ce qui permettra de mobiliser 40 millions d'EUR en faveur de ce secteur. En outre, la Commission européenne, avec le soutien du Parlement européen, va accorder au Fonds européen d'investissement environ 10 millions d'EUR sous la forme de services d'assistance technique pour gérer cette initiative.

L'Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe (JASMINE) prendra place aux côtés des programmes JEREMIE,

JESSICA et JASPERS déjà mis sur pied par le Groupe BEI avec le soutien des fonds budgétaires de l'UE.

« Le microcrédit est une opportunité qu'il faut saisir pour créer de la croissance et des emplois en Europe », a commenté Mme Danuta Hübner, commissaire européenne chargée de la politique régionale, à l'occasion de la conférence du Réseau européen de la microfinance.

« Il y a actuellement un décalage important entre les offres – très insuffisantes – de microcrédit disponibles en Europe et le nombre de personnes souhaitant créer ou développer leur propre entreprise », a-t-elle poursuivi.

Le FEI s'attend à ce que les premières opérations au titre de JASMINE soient signées au début de 2009 et espère, à terme, utiliser les ressources mises à disposition par la BEI et les banques commerciales pour soutenir une quinzaine d'institutions de microcrédit. Les modèles adoptés refléteront le niveau de développement des différents marchés, les pays d'Europe orientale étant généralement plus avancés que ceux d'Europe occidentale dans ce domaine.

« L'un des défis consistera à trouver un équilibre entre les opérations réalisées dans les anciens États membres et celles menées dans les nouveaux États membres. Il serait beaucoup plus facile de trouver des clients dans les nouveaux États membres, où certaines IMF existantes se transforment en banques ou en fonds de type capital-investissement. En Europe occidentale, on compte davantage de structures de type organisation non gouvernementale », a déclaré M. Richard Pelly, directeur général du FEI.

Mme Maria Nowak, présidente du Réseau européen de la microfinance, s'est félicitée de la participation du Groupe BEI.

« En Europe, le microcrédit est l'instrument idoine pour soutenir l'économie post-industrielle – caractérisée par le travail indépendant et des unités de production plus petites – qui est née de l'évolution des technologies et des services et de la réforme du système de protection sociale », a-t-elle déclaré, en ajoutant : « Je suis ravie que la BEI mette en œuvre cette nouvelle initiative et j'espère que les banques européennes relèveront ce défi comme les banques françaises ont su le faire au cours des cinq dernières années. » ■

- Une microentreprise se définit comme une entreprise employant moins de 10 salariés.
- Le montant d'un microcrédit se situe généralement entre 7 000 et 8 000 EUR, mais les niveaux peuvent varier d'un pays à l'autre de l'UE.
- Selon la Commission européenne, il existe, au sein de l'UE à 27, un potentiel d'octroi de 700 000 microcrédits à court terme, pour un volume total de 6,2 milliards d'EUR.
- Actuellement, les trois plus grandes institutions de microfinance en Europe sont Adie (France), Finnvera (Finlande) et Fundusz Mikro (Pologne).
- Le FEI espère que l'initiative conduira, dans l'ensemble de l'UE, à la création et au développement d'une quinzaine d'IMF qui accorderont des microcrédits.



Se retrouvant au chômage, Emil Niculescu, 56 ans, a ouvert son premier snack-bar à Nice en 2003 grâce à une subvention de l'État français de 6 000 EUR et à un prêt de 8 000 EUR de l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), l'organisme français de microfinance. En février, il a ouvert son premier restaurant, « Le Pellegrini », qui sert une centaine de repas par jour et emploie toute sa famille. Emil, qui est né en Roumanie, vit en France depuis 18 ans.

JASPERS

élargit ses activités avec succès

L'année dernière, le partenariat JASPERS a accompli d'importants progrès dans la mise en place de son organisation et de ses infrastructures ainsi que dans le recrutement de son personnel, ce qui lui a permis d'accélérer nettement la préparation des projets qui seront soumis à la Commission européenne en vue d'un financement communautaire.



JASPERS (*Joint Assistance to Support Projects in European Regions* ou Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) est un instrument qui facilite la réalisation des objectifs prioritaires de la politique régionale européenne dans les douze États membres ayant rejoint l'UE en 2004 et 2007. JASPERS a pour mission principale d'aider les pays bénéficiaires à préparer des projets d'infrastructure viables, notamment ceux qui portent sur les réseaux de transport, l'environnement, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Il couvre aussi des initiatives visant à améliorer les transports urbains, ainsi que de grands projets dans d'autres secteurs admissibles à l'aide de l'UE, tels que la santé, la recherche-développement et la réhabilitation urbaine.

Depuis son lancement, en octobre 2005, JASPERS a progressivement mis en place ses infrastructures, qui comprennent son

siège, à Luxembourg, et trois bureaux régionaux. Parmi ceux-ci, le premier, installé à Varsovie, permet de rapprocher JASPERS de ses clients en Pologne et dans les États baltes. Le deuxième, implanté à Vienne, participe à la préparation de projets en République tchèque, en Hongrie, en Slovaquie et en Slovénie. Établi à Bucarest, le troisième s'occupe des projets en Bulgarie et en Roumanie. Les interventions de JASPERS à Chypre et à Malte relèvent directement du siège de Luxembourg.

Ces derniers mois, l'équipe de JASPERS a achevé sa procédure de recrutement, portant à 56 le nombre d'experts travaillant à Luxembourg et dans les trois bureaux régionaux. En outre, elle a mis en place une nouvelle structure qui répond plus efficacement aux besoins opérationnels. Les responsables des trois secteurs «Aménagement urbain», «Ports, aéroports et rail» et «Eau et assainissement» ont été nommés, tandis que ceux

des deux autres secteurs, «Déchets solides et énergie» et «Routes», le seront d'ici la fin de l'année 2008.

En juillet 2008, une quatrième institution, la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), est venue se joindre aux trois partenaires de JASPERS : la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Cette collaboration permettra à JASPERS de profiter de l'expérience et du savoir-faire professionnel de la KfW dans le financement de projets, ainsi que de sa longue pratique de la coopération et du cofinancement de projets avec la BEI et la BERD dans divers pays. Le personnel de la KfW affecté à JASPERS a rejoint les spécialistes déjà en place dans les bureaux régionaux.

Au début de cette année, l'équipe de JASPERS a commencé à tester ses indica-



teurs de performance. Elle alimente sa base de données à l'aide d'informations sur l'efficacité de JASPERS et de statistiques relatives à ses résultats. De plus, elle a lancé un programme pilote qui consiste à recueillir, au moyen de questionnaires, les informations communiquées en retour par les bénéficiaires. Jusqu'à présent, cinq pays (Bulgarie, Slovaquie, Lettonie, Lituanie et Malte) ont transmis leurs impressions au sujet de divers secteurs (déchets, transports urbains, routes), toutes positives quant aux résultats de JASPERS. De plus amples informations seront fournies à cet égard lors de la prochaine réunion du comité directeur en septembre.

L'équipe de JASPERS n'a donc pas cessé de se perfectionner et d'améliorer ses résultats, en aidant les bénéficiaires à élaborer au mieux leurs demandes de prêt à l'appui de grands projets d'infrastructure. Au total, une soixantaine de dossiers ont été consti-

tués depuis le lancement du programme JASPERS, ce qui représente des investissements de quelque 5 milliards d'EUR. La tendance est à la hausse puisque 35 demandes ont déjà été déposées en 2008, contre 25 en 2006 et 2007.

À la fin de juillet 2008, JASPERS apportait une assistance active à quelque 280 projets qui, s'ils sont approuvés par la Commission européenne, absorberont des investissements s'élevant à une cinquantaine de milliards d'EUR. Par ailleurs, le portefeuille de JASPERS reste relativement bien équilibré entre ses cinq secteurs ciblés d'activité – routes, ports, aéroports et rail, aménagement urbain (y compris les transports urbains et l'efficacité énergétique), eau et assainissement et déchets solides et énergie. En outre, JASPERS mène des activités horizontales telles que la mise à disposition de son savoir-faire concernant les partenariats public-pri-

vé (PPP), l'analyse financière des projets et les questions relatives aux aides d'État.

Plusieurs pays (plus particulièrement la Bulgarie, la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie) ont demandé à l'équipe de JASPERS de participer désormais systématiquement à la préparation de toutes les demandes de financement à l'appui de grands projets, afin de soumettre des dossiers de bonne qualité et, par conséquent, d'augmenter leurs chances d'approbation par la Commission européenne. Cette évolution pourrait gagner d'autres pays et avoir des retombées positives à la fois pour la DG REGIO et les autorités nationales concernées. ■

Dušan Ondrejčka
Département Communication

JEREMIE:

trois accords de financement signés, d'autres vont suivre

JEREMIE (*Joint European Resources for Small and Medium-sized Enterprises*) est une initiative conjointe de la Commission européenne (CE) et du FEI qui a pour objet d'accompagner l'affectation par les États membres et les régions de l'UE des Fonds structurels de l'Union européenne (UE) sur la période 2007-2013.

Lancée en 2005, l'initiative JEREMIE offre aux États membres de l'UE, représentés par leurs autorités de gestion nationales ou régionales, la possibilité d'utiliser une partie des Fonds structurels de l'UE pour financer des petites et moyennes entreprises (PME) au moyen de prises de participations, de prêts ou de garanties, par l'intermédiaire d'un fonds de participation renouvelable agissant comme «fonds de fonds».

Le fonds de participation peut être géré soit par le FEI soit par une autre institution financière, en fonction des dispositions légales relatives aux Fonds structurels de l'UE. Les autorités de gestion peuvent donc en attribuer la gestion soit directement au FEI ou à toute autre institution bénéficiant du régime d'exemption pour la passation des marchés publics en vertu de la législation nationale, au travers d'un accord de subvention, soit indirectement par adjudication d'un marché de services à un organisme financier.

Les autorités de gestion peuvent ainsi déléguer à des spécialistes compétents une partie des tâches afférentes à la mise en œuvre de JEREMIE, telles que la fixation de critères spécifiques pour la réalisation d'investissements, l'évaluation et la recommandation d'opérations, la négociation des dispositions contractuelles, le suivi et la publication des résultats du Fonds de participation.

Le Fonds de participation peut être établi soit comme un bloc financier séparé, c'est-à-dire un compte bancaire administré par son gérant pour et au nom de l'autorité de gestion, soit sous la forme d'une entité ju-

ridique indépendante (structure ad hoc). Le choix de la forme juridique dépend du niveau de complexité du Fonds de participation et des dispositions légales du pays concerné.

Le Fonds de participation, qui agit comme un fonds de fonds, s'associe à un large éventail d'acteurs locaux du financement des petites et moyennes entreprises – organismes de financement des PME, fonds de capital-risque, fonds de crédit, sociétés de transfert de technologies, établissements de micro-finance, banques et fonds de garantie. Les ressources financières mises à la disposition de ces entités par le Fonds de participation servent à financer la création de PME puis leur développement.

En tant que fonds de fonds, JEREMIE cible les intermédiaires financiers, et non directement les PME.

Au début de 2006, la CE, par l'entremise de sa DG Politique régionale, et le FEI ont uni leurs forces pour préparer le terrain en vue de cette nouvelle initiative. Le FEI a créé une équipe «JEREMIE» dont la tâche était triple :

- évaluer l'offre et la demande d'instruments d'ingénierie financière et identifier les carences du marché en matière de financement des PME dans les régions et dans les États membres («analyse des carences»);
- assister les autorités de gestion durant la phase de programmation de la politique de cohésion (par exemple, en sélectionnant, au sein des programmes opérationnels, des ressources pour JEREMIE) ;
- conseiller les autorités de gestion sur les modalités pratiques de la mise en œuvre d'un fonds de participation JEREMIE.

Au 30 juin 2008, le FEI avait réalisé 44 analyses des carences pour les États membres et régions de l'UE intéressés par JEREMIE.

L'équipe JEREMIE emploie aujourd'hui 21 personnes à temps plein.

Situation actuelle

La phase de mise en œuvre est désormais lancée et le FEI a déjà signé des protocoles d'accord avec la Slovaquie, la Bulgarie,



Chypre et plusieurs régions françaises, espagnoles et italiennes en vue d'une coopération future.

À ce jour, trois accords de financement de projets «JEREMIE» ont été signés.

Le premier, d'un montant initial de 100 millions d'EUR, l'a été en juin 2007 avec la Grèce qui, ce faisant, s'est posée en précurseur et a marqué sa volonté de promouvoir et d'utiliser la méthode d'ingénierie financière élaborée et efficace offerte par JEREMIE.

Le deuxième accord a été signé en février 2008 entre le FEI et la Roumanie pour un montant initial de capital de 100 millions d'EUR, géré par le FEI pour le compte du ministère roumain de l'économie et des finances. Les fonds proviennent du programme opérationnel «Amélioration de la compétitivité économique» financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Il s'agit du premier accord de financement

conclu avec un nouvel État membre au titre de l'initiative JEREMIE.

Enfin, en juillet 2008, un accord de financement a été signé avec la Lettonie – il s'agit cette fois de la première signature dans un État balte au titre de JEREMIE. Le capital, d'un montant global supérieur à 183 millions d'EUR, est géré par le FEI pour le compte du ministère letton de l'économie. Les fonds proviennent du programme opérationnel «Esprit d'entreprise et innovation» appuyé par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Une nouvelle signature, avec la Lituanie pour un capital d'environ 80 millions d'EUR, devrait intervenir au début d'octobre. Ce montant sera géré par le FEI pour le compte du ministère lituanien de l'économie. Les fonds proviendront du programme opérationnel «Croissance économique» financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Perspectives

D'autres accords de financement au titre de JEREMIE sont actuellement en cours de négociation avec, notamment, la Slovaquie, la Bulgarie, Chypre et la région Languedoc-Roussillon, ainsi qu'avec des régions italiennes et polonaises.

Le FEI a mis au point une panoplie d'instruments d'ingénierie financière (crédit et interventions en fonds propres) couvrant l'ensemble du cycle de vie des PME. Dans les pays où le FEI a signé des accords de financement, seront bientôt lancés les premiers appels à manifestation d'intérêt à l'intention des intermédiaires financiers susceptibles de participer aux instruments financiers dont l'insuffisance sur le marché a été constatée. ■

**L'équipe Communications
Marketing**

L'initiative **JESSICA** prend son envol

Daniela Sacchi-Cremmer
Département Communication

Deux ans après son lancement, l'initiative JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Alliance européenne d'appui aux investissements durables en zone urbaine) affiche des résultats tangibles, qui confirment son bien-fondé au regard d'une conjoncture économique de plus en plus difficile.

Qu'est-ce que JESSICA ?

JESSICA est un nouveau moyen de promouvoir les investissements durables et la croissance dans les zones urbaines à l'aide des fonds de l'UE.

Il s'agit d'une initiative conjointe de la Commission européenne et de la BEI qui a été mise en place en collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe. En vertu de nouvelles procédures, les États membres ont aujourd'hui la faculté d'utiliser une partie des aides non remboursables reçues de l'UE au titre des Fonds structurels pour procéder à des investissements remboursables dans des projets inclus dans un plan intégré d'aménagement urbain durable. Ces investissements, qui peuvent revêtir la forme de fonds propres et de prêts et (ou) de garanties, s'effectuent à travers des fonds de développement urbain et, si nécessaire, des fonds de participation.

¹ Depuis le mois d'avril 2008, E. Yuksel est détaché de la Banque de développement du Conseil de l'Europe auprès de l'équipe opérationnelle JESSICA en tant que conseiller technique.

L'équipe opérationnelle JESSICA de la BEI a lancé le programme dans vingt-deux États membres de l'Union européenne. En septembre 2008, des études d'évaluation ou de faisabilité étaient en cours dans seize de ces pays.

Les premiers résultats de ces études indiquent qu'il convient d'interpréter les règles applicables avec souplesse afin d'accélérer la mise en œuvre de l'instrument JESSICA et de régler plus rapidement les questions juridiques et les contraintes opérationnelles résiduelles.

Des budgets opérationnels et des ajustements du dispositif interne sont également nécessaires pour répondre de manière efficace et efficiente aux besoins de JESSICA dans sa phase de mise en œuvre, notamment la mise en place de fonds de participation et de services de conseil ainsi que la constitution et le financement de fonds de développement urbain.

Le point sur les avancées de JESSICA

Dans quatre États membres (Royaume-Uni, Allemagne, Italie et Grèce), les travaux sont relativement bien avancés grâce à la présence de fonds de développement urbain

déjà bien établis (Royaume-Uni), à l'existence d'un cadre réglementaire national favorable (Royaume-Uni et Allemagne) ou au succès d'opérations réalisées en 2007 (Italie, Grèce). Dans ces pays, des opérations de fonds de développement urbain ou de fonds de participation devraient se concrétiser, dont deux ou trois pourraient être lancées sous peu.

Dans huit États membres (Belgique, Bulgarie, France, Hongrie, Lituanie, Pologne, Portugal et Espagne), les contacts opérationnels avec les autorités de gestion et les activités d'évaluation d'études et de conseil ont commencé à enregistrer des avancées concrètes en 2008. On peut donc s'attendre au lancement d'une sélection d'opérations de fonds de développement urbain ou de fonds de participation dans ces pays au cours de la période 2009-2010.

Dans neuf pays, les décisions portant sur la création de fonds de développement urbain ou de fonds de participation au titre de JESSICA restent prématurées, mais les autorités ont manifesté leur intérêt à coopérer avec l'équipe opérationnelle JESSICA en vue de conduire des études axées sur une sélection de projets ou sur des instruments en faveur de la revitalisation urbaine. Par la suite, il est probable que des opérations se concrétiseront.

Une étude d'évaluation préliminaire de la demande d'utilisation potentielle de JESSICA et de ses instruments, qui a comporté six études nationales (Royaume-Uni, Italie, Espagne, Hongrie, Pologne, Pays-Bas), et trois études plus spécifiques (Allemagne, Grèce et Espagne) a été menée à son terme. Dix nouvelles études plus ciblées encore (Bulgarie, France, Italie[3], Pologne[2] et Royaume-Uni[3]) sont actuellement en cours. D'ici la fin de 2008, 22 études spécifiques devraient être lancées et 18 achevées.



Les perspectives : quatre rôles possibles pour la BEI

Compte tenu des caractéristiques respectives des différents groupes d'États membres, il serait prématuré d'envisager un mode d'intervention uniformisé pour JESSICA. Il est donc nécessaire d'adopter une approche sur mesure. Quatre types d'intervention se dégagent, qui résument globalement les différents rôles que la BEI pourrait jouer en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'initiative JESSICA dans l'ensemble des 27 États membres ou des régions de l'UE :

- 1) **Autriche, Allemagne, France, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni** : les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de projets sont importantes. Les approches en matière de développement urbain intégré et les cadres d'urbanisation sont sophistiqués, tandis que les dotations reçues au titre des Fonds structurels sont limitées. JESSICA peut être employée pour utiliser de manière plus efficace les ressources actuelles et mobiliser des sources de financement supplémentaires. Si aucune assistance technique n'est requise de sa part, la BEI pourrait apporter un appui en matière de conceptualisation et de mise en œuvre de l'initiative JESSICA et, en temps opportun, participer à des cofinancements à l'échelle des fonds de développement urbain ou des projets.
- 2) **Belgique, Finlande, Irlande, Italie, Luxembourg, Espagne, Suède** : les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de projets sont importantes. Les approches en matière de développement urbain intégré et les cadres d'urbanisation sont relativement bien développés. Il existe des instruments d'ingénierie financière, mais

leur application au secteur urbain est limitée. Les dotations reçues au titre des Fonds structurels sont modestes. JESSICA peut être employée pour utiliser de manière plus efficace les ressources actuelles, mobiliser des sources de financement supplémentaires et compléter des programmes de développement existants. Dans ces pays, la BEI pourrait temporairement jouer le rôle de gérant de fonds de participation et apporter une assistance technique ponctuelle à la mise en place de la structure et des instruments de JESSICA.

- 3) **Chypre, République tchèque, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie** : les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de projets sont modestes, tandis que les cadres d'urbanisation existent mais sont dépassés. Ces pays possèdent une expérience limitée de l'approche du développement urbain intégré et peu de compétences en matière d'ingénierie financière. Les aides qu'ils reçoivent au titre des Fonds structurels sont considérables. JESSICA est un instrument potentiellement important pour le financement de projets de revitalisation urbaine (notamment en raison du caractère durable car recyclable des ressources). Dans ces pays, la BEI pourrait intervenir en qualité de gestionnaire de fonds de participation à court et moyen terme et apporter une assistance technique à la mise en place des conditions préalables, de la structure et des instruments de JESSICA.
- 4) **Bulgarie et Roumanie** : les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de projets sont limitées, et les cadres d'urbanisation

font encore défaut. Ces deux pays n'ont pratiquement aucune expérience en matière d'aménagement urbain intégré et leurs compétences dans le domaine de l'ingénierie financière sont très limitées. Les aides qu'ils reçoivent au titre des fonds structurels sont considérables. JESSICA peut constituer un instrument essentiel pour le financement de projets de revitalisation urbaine (notamment en raison du caractère durable car recyclable des ressources). Dans ces pays, la BEI pourrait intervenir en qualité de gestionnaire de fonds de participation à moyen et long terme, tout en apportant une assistance technique régulière à la réunion des conditions préalables à la mise en œuvre de l'initiative et un soutien à l'élaboration et à la mise en place de la structure et des instruments de JESSICA.

En conclusion, JESSICA est un nouvel instrument souple dont la finalité est d'assurer la viabilité à long terme des processus de transformation urbaine et de veiller à l'évolution des modes de gouvernance en la matière. Toutefois, afin que cette initiative puisse déployer pleinement son potentiel, il est nécessaire de clarifier davantage les cadres réglementaires nationaux et européens. La création d'un premier groupe de fonds de développement urbain pilotes (il n'en existe actuellement que quelques-uns en Europe) au cours des six à douze prochains mois sera un élément crucial. La coopération étroite entre la Commission européenne et la BEI ainsi que les échanges paneuropéens avec des acteurs financiers institutionnels joueront également un rôle clé dans le succès de l'initiative JESSICA. ■



À l'occasion de son 50^e anniversaire, la BEI organise une conférence à Bratislava (Slovaquie)



Les 15 et 16 octobre 2008, le Groupe de la Banque européenne d'investissement organise à Bratislava, en coopération avec la Commission européenne, une conférence sur les nouveaux instruments de la politique régionale européenne, destinée aux acteurs des secteurs public et privé de tous les États membres de l'UE.

Pour relever le défi que constitue l'absorption des ressources provenant des Fonds structurels de l'UE, la Commission européenne a créé avec le groupe BEI et d'autres institutions partenaires (la BERD, la KfW, la CEB) une panoplie d'outils et de mécanismes conçus pour répondre aux besoins spécifiques de la préparation et de la mise en œuvre des projets: JASPERS, JEREMIE et JESSICA. Les «3 J» sont destinés à fournir une assistance technique (JASPERS), des financements pour les PME

(JEREMIE) et un soutien à l'aménagement urbain durable (JESSICA).

Cette conférence, qui marque aussi le 50^e anniversaire de la Banque, sera lancée le 15 octobre par Danuta Hübner, commissaire européenne à la politique régionale, Ján Počiatek, ministre slovaque des finances et Philippe Maystadt, président de la BEI. Le lendemain, la session plénière portera sur des thèmes économiques et politiques et sera suivie d'une série d'ateliers plus techniques. Ces séances interactives sont destinées à offrir aux participants des informations de première main non seulement sur la préparation et la mise en œuvre des projets mais aussi sur la façon de procéder pour mobiliser les financements nécessaires, y compris les aides non remboursables de l'UE.

Cette manifestation a pour but de rassembler des représentants des États et des collectivités territoriales, des urbanistes, des spécialistes de différents secteurs, des patrons de PME et des acteurs du monde de la finance.

Si vous souhaitez participer à cette conférence, veuillez contacter la BEI à l'adresse events@bei.org. L'inscription, gratuite, vous donnera accès à la session plénière et aux différents ateliers.

Pour découvrir le programme complet de la conférence et s'inscrire: <http://www.bei.org/events>. ■

Hellen Stoffels
Département Communication

Le premier numéro du BEI Info est paru en février 1975, en six langues (allemand, anglais, danois, français, italien et néerlandais), sous le titre «Informations». Depuis lors, le magazine est publié au moins trois fois par an. Il paraît actuellement en quatre langues (allemand, anglais, français et italien) et est distribué, en moyenne, à plus de 15000 exemplaires, sans compter sa version électronique disponible sur le site Web de la Banque.

Vous pouvez également télécharger l'enquête en version électronique à partir du site Web de la BEI : www.bei.org.

Merci de nous aider à mieux répondre à vos attentes !

QUESTIONS INTERNES

ENQUÊTE

Enquête sur le BEI Info : votre avis nous intéresse !

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire joint à la présente publication.

Nous souhaitons savoir quels sont, selon vous, les points à améliorer et les aspects de notre magazine qui vous intéressent particulièrement. Cette enquête est strictement destinée à notre usage interne et nous ne mentionnerons en aucun cas vos coordonnées dans nos listes de diffusion.

Veuillez nous renvoyer le questionnaire par courrier à l'adresse suivante :

Banque européenne d'investissement,
à l'attention de Daniela Sacchi-Cremmer,
100, boulevard K. Adenauer
L-2950 Luxembourg

ou par télécopieur au (+352) 4379 63188.

La BEI lance le Centre européen d'expertise en matière de PPP (CEEP)

Le Centre européen d'expertise en matière de PPP (CEEP) a été lancé le 16 septembre dernier à Paris, à l'occasion d'une cérémonie à laquelle ont participé M. Philippe Maystadt, M. de Fontaine Vive et Mme Gajecka, respectivement président et vice-présidents de la BEI, M. Almunia, commissaire européen, M. Pawlak, vice-premier ministre polonais et M. Novelli, secrétaire d'État français, en présence de représentants des services chargés des PPP auprès des ministères d'une vingtaine de pays.

Mis en place par la BEI et la Commission européenne aux côtés d'autorités nationales et régionales chargées des PPP, le CEEP est une structure fondée sur la collaboration, ce qui facilitera le partage des expériences et la mise en place des meilleures pratiques en matière de PPP. Complétant d'autres services d'assistance technique, tels que ceux proposés dans le cadre de l'initiative JASPERS, le CEEP aidera ses membres à élaborer leurs programmes et leurs politiques en matière de PPP. Il ne fournira cependant pas de conseils sur des projets spécifiques.

Pour ce qui est de l'élaboration de programmes de PPP, le CEEP s'appuiera sur le savoir-faire de la BEI et sur l'expérience des entités qui en sont membres. La moitié de son personnel sera constitué de représentants de ces entités, qui seront détachés à la BEI. Un premier accord de ce type a été signé. Il a permis à M. Andy Carty d'être détaché de son poste de directeur d'exploitation auprès de Partnerships UK pour intégrer le CEEP. L'accent mis sur le travail de coopération à l'échelle de l'ensemble du secteur public distingue clairement les services du CEEP de ceux fournis par le secteur privé.

L'adhésion au CEEP sera limitée à la Commission européenne et aux autorités publiques des pays membres de l'UE et des pays candidats qui sont chargés des PPP. Quelque 25 pays et régions éligibles devraient ainsi devenir membres du CEEP dans le courant de 2008.

Bien que les entités du secteur privé ne puissent pas devenir membres du CEEP, l'initiative

de la BEI a été accueillie favorablement par les représentants de promoteurs de projets, d'entrepreneurs et de bailleurs de fonds.

Le Conseil d'administration de la BEI sera informé des activités du CEEP au travers des procédures usuelles de la Banque en matière de planification et d'établissement de comptes rendus, et des rapports annuels seront élaborés par les membres du CEEP. ■



Nicholas Jennett
Chef du CEEP, direction des financements en Europe

Un PPP portugais

premier bénéficiaire du mécanisme de garantie LGTT

La liaison routière A4-IP4, dans le nord du Portugal, dont le contrat de financement a été conclu en mai dernier, fera date dans l'histoire de la BEI. Elle a en effet donné lieu à la toute première signature d'une tranche de 20 millions d'EUR au titre du LGTT (voir encadré) en sus d'un prêt de premier rang de 180 millions d'EUR relevant du MFS (voir encadré).

Le LGTT (Instrument de garantie de prêt pour les projets relevant du réseau trans-européen de transport) – un instrument financier innovant mis en place en janvier 2008 grâce aux efforts conjoints de la Commission européenne et de la BEI – est un mécanisme de garantie destiné à couvrir le risque d'insuffisance de trafic durant une période initiale de sept ans au maximum à compter de la fin des travaux.

Il a pour but d'encourager le secteur privé à participer plus largement au financement des infrastructures du réseau transeuropéen de transport.

Le LGTT permet d'améliorer à la fois les conditions sous-tendant l'obtention de prêts de premier rang et la rentabilité générale du projet. Dans le cas où le trafic réel s'avère sensiblement inférieur aux prévisions, les bailleurs de premier rang peuvent, afin de rétablir les ratios du service de la dette, faire appel à des lignes de crédit de réserve subordonnées qui sont garanties par la BEI. Une fois la BEI appelée à faire jouer sa garantie au titre du LGTT à la fin de la période de disponibilité, elle devient un créancier de second rang pour le projet. La réussite de cette première opération faisant intervenir le LGTT tient principalement à l'excellente coopération qui s'est instaurée entre les services de la Banque chargés, respectivement, de la dette de premier rang (ESPT-3, Opérations de prêt au Portugal) et du LGTT (IAC – Instruments de l'action pour la croissance).



Le projet en question, dont le promoteur est la République portugaise intervenant par l'intermédiaire de l'organisme portugais chargé des routes (Estradas de Portugal S.A. – EP), est situé dans le nord du Portugal et concerne la première autoroute à être construite dans la région de Trás-os-Montes. L'ensemble de la concession, d'une durée de 30 ans au maximum (à compter de la date de signature du contrat de concession), porte sur la conception, la construction, l'élargissement, le financement, l'exploitation et l'entretien de l'axe A4-IP4 reliant Amarante (Geraldès) à Vila Real (Parada de Cunhos) sur une longueur de 30 km, y compris l'exploitation, l'entretien et l'élargissement d'un tronçon de 4 km entre les échangeurs de Geraldès et Padronelo. Au total, les travaux portent sur un tronçon de 30 km d'autoroute à péage réel et à deux fois deux voies (dont 26 km de construction entièrement nouvelle), dont un tunnel de 6 km.

L'appel d'offres pour cette opération de type PPP a été lancé le 9 février 2007. L'un des éléments majeurs de la nouvelle autoroute concerne la construction d'un tunnel de 6 km à travers la serra du Marão. Ce tunnel, le plus long jamais réalisé au Portugal, nécessite des travaux de construction coûteux. L'entreprise publique qui en est le promoteur (Estradas de Portugal – EP) a estimé que les recettes de trafic ne suffiraient pas, à elles seules, à couvrir le coût de l'investissement. Aussi a-t-il été décidé d'avoir recours à un mécanisme de PPP selon lequel l'entité adjudicatrice (EP) versera des redevances de disponibilité et d'exploitation au concessionnaire; celui-ci percevra les recettes de péage réel, mais les reversera en intégralité à EP. ■

Daniela Sacchi-Cremmer
Département Communication

MFS

Créé en 2001, le Mécanisme de financement structuré (MFS) a pour vocation de générer une importante valeur ajoutée grâce à l'octroi d'un soutien supplémentaire à des projets prioritaires, sous la forme d'instruments présentant un risque accru par rapport à celui que la Banque assume normalement. Pour chaque opération réalisée, des ressources en capital sont imputées au Fonds réservé aux activités au titre du MFS (la «réserve du MFS»), pour lequel le Conseil des gouverneurs a approuvé, en 2001, une enveloppe initiale d'un montant de 750 millions d'EUR, qui a été entièrement allouée durant la période 2001-2006.

En 2006, le Conseil des gouverneurs a convenu d'envisager, lorsque cela serait nécessaire, des augmentations successives de la réserve du MFS, à concurrence d'un plafond de 3,75 milliards d'EUR au maximum jusqu'en 2013, afin d'appuyer des opérations sur ressources propres dans les pays où la Banque est autorisée à exercer ses activités. En 2006, une allocation supplémentaire immédiate de 500 millions d'EUR a été approuvée, ce qui a porté le montant total – couvert par des fonds transférés – de la réserve du MFS à son niveau actuel de 1,25 milliard d'EUR.

En juin 2008, le rôle central que joue le MFS dans le partage des risques a été reconnu par les gouverneurs de la BEI, qui ont approuvé une augmentation de 1,5 milliard d'EUR de la réserve du MFS. Ce supplément est indispensable pour que la Banque dispose des capitaux nécessaires à ses opérations au titre du MFS en 2009 et 2010. Suite à cette reconstitution de la réserve du MFS, il restera donc, dans le cadre de ce mécanisme plafonné à 3,75 milliards d'EUR, un solde de 1 milliard d'EUR disponibles pour des affectations futures.

Les objectifs stratégiques établis par la Banque incluent la constitution d'un programme MFS viable à long terme et de grande ampleur, qui devienne une composante plus courante de l'activité de prêt de la Banque, tout en restant axé sur les projets hautement prioritaires relevant des RTE, de i2i, de l'énergie et de la coopération avec les pays partenaires. Le MFS pourrait néanmoins être également utilisé, le cas échéant, pour d'autres objectifs prioritaires, tels que les PME.

Le recentrage de la BEI sur le MFS, soutenu par une restructuration appropriée de ses directions opérationnelles, s'est déjà traduit par une accélération du rythme des signatures au titre de ce mécanisme et par la constitution d'une importante réserve de projets, en particulier au cours de l'année 2007.



LGTT

L'acronyme LGTT (de l'anglais *Loan Guarantee Instrument for Trans-European Transport Network Projects*) désigne l'Instrument de garantie de prêt pour les projets relevant du réseau transeuropéen de transport ; c'est un instrument financier innovant conçu et mis en place conjointement par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le but d'encourager le secteur privé à participer plus largement au financement des infrastructures du réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

Ce nouvel instrument favorisera l'engagement du secteur privé en faveur d'infrastructures de transport européennes de base, pour lesquelles il est souvent difficile d'attirer des financements privés en raison des risques qui existent sur le plan du trafic et des recettes, notamment durant la période de démarrage des projets. S'inscrivant dans le cadre du programme de l'UE pour les RTE-T et de l'Action européenne pour la croissance qui est mise en œuvre par la BEI, le LGTT couvrira partiellement ces risques, ce qui améliorera donc considérablement la viabilité financière des projets. Cet instrument sera doté d'une enveloppe de 1 milliard d'EUR (la Commission et la BEI apportant chacune 500 millions d'EUR) qui devrait permettre de garantir des prêts de premier rang d'un volume total pouvant atteindre 20 milliards d'EUR.

Le LGTT a pour objectif de favoriser les investissements dans des projets de RTE-T en améliorant sensiblement la capacité des emprunteurs à assurer le service de leur dette de premier rang durant la phase de démarrage de l'exploitation du projet. Il a été conçu de manière à rehausser la qualité de crédit des tranches de premier rang et à favoriser ainsi une réduction des marges de risque appliquées pour les prêts de premier rang accordés en faveur des projets. Ces gains devraient être supérieurs au coût de la garantie pour l'emprunteur, ce qui représentera une valeur ajoutée financière pour le projet. Dans les conditions actuelles du marché, le LGTT constituera un soutien déterminant pour les projets dont les recettes sont liées au niveau du trafic.

La BEI soutient les investissements de l'armateur Grimaldi dans les autoroutes de la mer

La BEI a accordé au groupe italien Grimaldi, basé à Naples, une ligne de crédit de 250 millions d'EUR qui lui permettra de renforcer sa flotte de navires prévus pour desservir les «autoroutes de la mer» en Méditerranée. Plus précisément, les fonds seront utilisés pour cofinancer une série de quatre navires rouliers mixtes dont Grimaldi a passé commande à Fincantieri, le géant italien de la construction navale.

La première tranche de la ligne de crédit, soit 81 millions d'EUR, a été versée en septembre 2008 par l'intermédiaire d'UniCredit Corporate Banking, opération qui a confirmé la capacité de cet institut à accompagner les projets de développement des grandes entreprises.

Grimaldi est le premier opérateur mondial pour le transport maritime de véhicules et autres marchandises transbordées par roulage.

Le prêt de la BEI a financé en partie l'acquisition du *Cruise Barcelona*, un navire neuf qui peut transporter à la fois des marchandises et des passagers.

Avec le *Cruise Roma*, son navire-jumeau (mis en service en avril 2008), le *Cruise Barcelona* est aujourd'hui le plus gros transbordeur naviguant en Méditerranée, où il assure depuis la mi-septembre 2008 les rotations entre Civitavecchia et Barcelone.

Ces deux navires sont à l'avant-garde d'un point de vue environnemental : sur la ligne Civitavecchia-Barcelone, ils permettront de réduire de 40 % les émissions de CO₂ par rapport au transport routier pour les marchandises et au transport aérien pour les passagers.

Le *Cruise Barcelona* s'est vu attribuer le label «Green Star» du RINA, l'organisme italien de classification et de certification. Ce label est décerné aux navires répondant aux exigen-

ces combinées de deux autres catégories de distinction, à savoir «Clean Sea» et «Clean Air», qui récompensent les navires conçus, construits et exploités dans un respect maximum de l'environnement.

Prévu pour transporter 2 300 passagers et disposant de 3 000 mètres linéaires de voies de roulage pour les véhicules (187 remorques et 215 voitures), le *Cruise Barcelona* desservira l'autoroute de la mer reliant Civitavecchia (Rome) à Barcelone. Sur cette ligne, le groupe Grimaldi a transporté en 2007 quelque 200 000 passagers et 50 000 remorques. Après l'entrée en service du nouveau navire, ce sont quelque 50 000 remorques supplémentaires qui devraient délaissier le réseau routier européen pour emprunter cette autoroute de la mer. On ne peut qu'en attendre des avantages tangibles en termes de réduction des émissions de CO₂, des encombrements et des accidents de la route.

L'exploitation de ce navire sera par conséquent bénéfique pour le développement du marché intérieur européen et la mise en œuvre de la politique de la Commission européenne en faveur du transport maritime à courte distance. Le but de cette politique est de contribuer à limiter le rythme d'augmentation du trafic routier, et à rééquilibrer les parts modales dans les transports tout en contournant des goulets d'étranglement. Avec une vitesse de croisière de 28 nœuds, le *Cruise Barcelona* est de fait très compétitif par rapport à la route en termes

de durée du trajet puisqu'il relie les deux ports méditerranéens en 20 heures seulement, alors que la distance par voie terrestre est d'environ 1 400 km.

Fondé en 1947 par la famille Grimaldi qui en est toujours propriétaire, le groupe Grimaldi a son siège à Naples. Il exploite une flotte de plus de 120 navires, contrôle Finnlines (cotée à la Bourse d'Helsinki) et détient une participation majoritaire dans Minoan Lines (cotée à la Bourse d'Athènes). En 2007, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 2,5 milliards d'EUR et ses investissements en cours s'élevaient à 2,2 milliards d'EUR, avec 31 navires en commande pour une livraison d'ici à 2011. Ces dernières années, Grimaldi a investi plus de 1,5 milliard d'EUR dans les autoroutes de la mer, de la Baltique à la Méditerranée.

Les chantiers navals Fincantieri sont l'un des plus grands groupes mondiaux du secteur de la conception et de la construction de navires pour la marine marchande et militaire. Le cœur de métier de la société est la construction de bateaux de très haute technicité tels que des paquebots de croisière et des transbordeurs de gros tonnage. ■

Andrea Clerici
Département mer Adriatique
Financements en Italie
et à Malte

«Avec ce financement, la BEI reconnaît véritablement la pertinence sociale des autoroutes de la mer en Europe, une infrastructure souvent sous-estimée, mais essentielle à l'essor économique et à la cohésion européenne», a souligné M. Emanuele Grimaldi, codirecteur général du groupe Grimaldi. «Investir pour développer les autoroutes de la mer est un acte de responsabilité sociale», a déclaré M. Grimaldi, mettant l'accent sur les bénéfices environnementaux que représentent les navires jumeaux *Cruise Roma* et *Cruise Barcelona*. «Le groupe Grimaldi, fait-il observer, permet de réaliser, lors de chacun des voyages de ces nouveaux navires, chaque jour de l'année, une économie de l'ordre de 183 tonnes de CO₂.» De fait, les dimensions et la capacité de transport de ces navires se traduisent par une énorme réduction – pouvant aller jusqu'à 40 % environ – du volume de CO₂ rejeté dans l'atmosphère par rapport au niveau d'émission des poids lourds et des avions nécessaires pour transporter une quantité comparable de marchandises et de passagers.

En un seul voyage (aller simple), le *Cruise Barcelona* peut transporter jusqu'à 187 remorques et 215 voitures (soit au total 214 équivalents-remorques) ainsi que 2 140 passagers, en consommant au total 88,4 tonnes de combustible de soute et en émettant 276 tonnes de CO₂. Si l'on transportait le même nombre de remorques (par la route) et de passagers (par avion), on émettrait un total de 458 tonnes de CO₂, à raison de 281 tonnes de CO₂ pour les camions et de 177 tonnes de CO₂ pour les avions (selon le calculateur d'émissions de CO₂ d'Air France).



Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité :

bilan de 10 mois de mise en œuvre

Le programme-cadre de la Commission européenne pour l'innovation et la compétitivité (CIP), qui porte sur la période 2007-2009, a été mis en place pour stimuler la compétitivité, la capacité d'innovation et la croissance durable en Europe, tout en intégrant des préoccupations écologiques complémentaires.

À la fin de l'année 2007, le FEI a été doté d'une enveloppe de 1,1 milliard d'EUR au titre du CIP, répartie entre les opérations de capital-risque, à travers le mécanisme de capital-risque pour les PME innovantes à fort potentiel de croissance (MIC), et les opérations de garantie, à travers le mécanisme de garantie pour les PME (GPME).

Le MIC soutient des PME innovantes tout au long de leur cycle de vie et génère un important effet de levier en vue du financement de ces entreprises par apport de fonds propres. Cet instrument vise non seulement les investissements d'amorçage et de démarrage (MIC1), en proposant des capitaux à des fonds spécialisés dans les entreprises aux stades initiaux qui s'intéressent à certains secteurs, technologies ou domaines de recherche, mais également les investissements d'expansion (MIC2), en soutenant les opérations de capital-développement destinées à des PME en phase de croissance.

Le MIC réserve également une place plus large au financement d'innovations écologiques, un domaine dans lequel le FEI intensifie ses activités.

Ainsi, grâce au MIC, la gamme et la portée des investissements du FEI s'élargit.

Dans le cadre du mécanisme de garantie pour les PME, le FEI appuie des PME en fournissant des contre-garanties ou, le cas échéant, des co-garanties dans le cadre de mécanismes d'octroi de garanties, ainsi que des garanties directes en faveur d'autres intermédiaires financiers.

D'une manière générale, le mécanisme de garantie pour les PME vise à réduire les difficultés particulières que rencontrent les PME pour accéder à des financements, difficultés imputables soit à l'ampleur du risque qu'elles paraissent présenter, soit à l'absence de sûretés suffisantes.

Les garanties de l'UE sont fournies par le FEI pour le compte de la Commission européenne et couvrent une partie des risques assumés par l'intermédiaire financier à l'occasion des prêts ou des opérations de crédit-bail en cause.



Complétant et élargissant la gamme des produits du FEI, le mécanisme GPME gère quatre types de produits :

- les garanties de prêts, qui couvrent les portefeuilles de prêts à moyen et long terme en faveur des PME ayant un potentiel de croissance ;
- les garanties de microcrédits, portant sur des portefeuilles de microcrédits et visant à inciter les institutions financières à octroyer des financements aux micro-entreprises, en particulier les start-up ;
- les garanties de fonds propres, qui ont pour objet des portefeuilles d'investissements dans des PME aux stades d'amorçage et de démarrage ainsi que des financements mezzanine, et visent à aider les PME à améliorer leur structure financière, et
- les garanties à l'appui d'opérations de titrisation afin que les institutions financières puissent mobiliser des prêts supplémentaires en faveur des PME. Ces garanties sont octroyées en échange de l'engagement de l'intermédiaire financier de mobiliser une partie des ressources obtenues pour augmenter les financements en faveur des PME.

Le point sur la mise en œuvre du CIP

Plus de 100 millions d'EUR ont déjà été investis dans dix fonds de capital-risque

Moins d'un an après s'être vu confier la gestion d'une partie du programme, le FEI a déjà investi plus de 100 millions d'EUR des ressources du CIP dans dix fonds de capital-risque.

Ces investissements, décrits ci-après, montrent que grâce au CIP, le FEI peut jouer un rôle central dans la création de fonds et le soutien à des équipes, secteurs et pays en démarrage.

- Le fonds UMIP a été créé à l'initiative de l'Université de Manchester afin d'investir dans des activités à fort potentiel de croissance issues de ses travaux de recherche. Le fonds s'intéresse avant tout aux investissements au stade des essais de faisabilité et des toutes premières phases d'activité, dans tous les domaines technologiques (ingénierie, sciences de la matière, médecine et sciences de la vie). Dans le cadre de

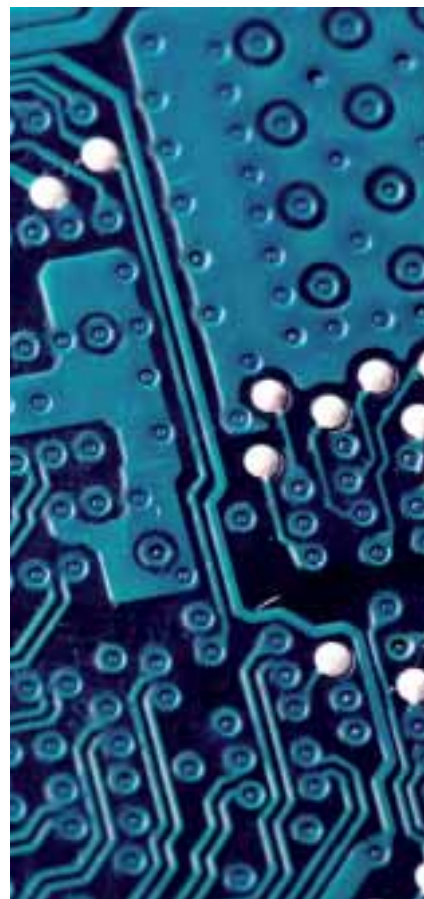
cette opération qui fera date, les investissements du FEI ont permis de mettre en place une opération exemplaire de transfert de technologie qui a donné de très bons résultats en termes de création de richesses et de constitution de nouvelles entreprises, ainsi que de perfectionnement des technologies. Grâce à cet investissement, le FEI a été en mesure de répondre à un besoin jusque-là non satisfait, à savoir la commercialisation de la propriété intellectuelle issue des universités. La première tranche de souscription réalisée il y a peu de temps a réuni 32 millions de GBP, l'objectif final étant de mobiliser 50 millions de GBP. Cet investissement a été réalisé au titre du MIC1.

- Capricorn Cleantech Fund est un fonds paneuropéen investissant dans des entreprises aux stades initiaux, qui est implanté en Belgique et s'intéresse aux PME technologiques spécialisées dans les technologies propres et l'éco-innovation et couvrant une large gamme de produits, procédés et services qui utilisent des matériaux et des sources d'énergie renouvelables, diminuent l'exploitation des ressources naturelles, réduisent ou suppriment la pollution et apportent de la valeur ajoutée économique en diminuant sensiblement les coûts et en améliorant la rentabilité. Capricorn a réalisé il y a peu de temps sa première tranche de souscription, qui a réuni 101 millions d'EUR. Cet investissement a été réalisé au titre du MIC1.

- Le fonds Inventure, implanté à Helsinki, s'intéresse aux entreprises technologiques innovantes en Finlande. Il vise des entreprises technologiques ayant des débouchés internationaux potentiels et fondées sur des modèles économiques attrayants, qui opèrent dans les secteurs des logiciels, de l'électronique, des semi-conducteurs, de la production industrielle et des technologies des matériaux. Inventure a réuni 35,4 millions d'EUR lors de la première tranche de souscription et devrait mobiliser 50 millions d'euros lors de la tranche de souscription finale. Cet investissement a été réalisé au titre du MIC1.

- 360 Capital One est un fonds technologique multinational de capital-risque disposant de 100 millions d'EUR environ. Le fonds investira principalement en Italie et en France et prendra des participations dans des PME innovantes au stade de l'amorçage et au stade initial du développement. Les secteurs visés par le fonds seront l'automatique, les services financiers,

Delphine Munro Responsable Communications marketing



les possibilités offertes par Internet, les TIC et le commerce de détail. Cet investissement a été réalisé au titre du MIC1.

- Fountain Healthcare Partners Fund 1 est un fonds de capital-risque implanté à Dublin et axé sur les sciences de la vie, qui investira dans des PME irlandaises ayant des programmes de développement de produits et un plan de commercialisation clairement définis. Les secteurs visés par le fonds seront les produits pharmaceutiques spécialisés, les appareils médicaux, la biotechnologie et les outils de diagnostic. Fountain a réuni 75 millions d'EUR lors de la première tranche de souscription et devrait mobiliser 100 millions d'euros lors de la tranche de souscription finale. Cet investissement a été réalisé au titre du MIC1.
- Le fonds allemand de capital-risque Dritte SHS Technologie GmbH & Co. KG investit principalement dans des entreprises aux stades initiaux. Il s'intéresse aux secteurs



liés aux sciences de la vie tels que les technologies médicales, les outils de diagnostic, la conception de médicaments et les techniques de production des appareils de diagnostic et d'administration de médicaments. Le fonds visera principalement des entreprises allemandes aux stades initiaux ayant réussi un premier test sur le marché ou ayant réalisé avec succès une première utilisation clinique d'appareils médicaux. Lors de sa première tranche de souscription, le fonds a réuni 40 millions d'EUR. Cet investissement a été réalisé au titre du MIC1.

- Basé en Écosse, Pentech est l'un des premiers investisseurs au Royaume-Uni qui vise des entreprises de conception de logiciels nouvellement créées. Pentech II consacre ses efforts à de toutes jeunes entreprises de création de logiciels au Royaume-Uni et en Irlande offrant un potentiel important, afin de les transformer en des entités performantes à l'échelle internationale. Au cours de la période de souscription, le fonds a réuni 45 millions de GBP, ce qui dépasse l'objectif initial. Cet investissement a été réalisé au titre du MIC1.
- Le Chalmers Innovation Fund est un organisme de transfert de technologie opérant en partenariat avec la Chalmers Foundation de Göteborg (Suède). Cette structure de financement innovante investira principalement dans des start-up de transfert de technologie et dans des projets auxquels Chalmers participe, prévoit de participer ou a déjà participé en tant que pépinière d'entreprises. Ces start-up seront issues de Chalmers University, de l'Université de Göteborg ou de plusieurs autres milieux (industrie ou entrepreneurs individuels). Depuis sa création, Chalmers Innovation a mis en œuvre plus de 75 projets axés sur les technologies. Cet investissement a été réalisé au titre du MIC1.
- BaltCap Private Equity Fund est spécialisé dans les opérations de capital développement destinées aux PME basées en Estonie, Lettonie et Lituanie. Les secteurs visés par le fonds seront les commerces de détail, les entreprises manufacturières exportatrices et les secteurs des voyages et des loisirs, de la protection de l'environnement, de la communication, des transports et de la construction. BaltCap a réuni 58 millions d'EUR lors de la première tranche de souscription et devrait mobiliser 100 millions d'EUR lors de la tranche de souscription finale. Il s'agit du premier investissement du FEI dans les nouveaux États membres au

titre du MIC2, qui témoigne de l'engagement du FEI à appuyer le développement économique de la région.

- Le fonds Albuquerque est un fonds de capital-investissement généraliste axé sur les moyennes capitalisations, qui s'intéresse notamment à des PME de petite dimension implantées au Portugal. Le fonds investira entre 5 et 15 millions d'EUR dans des PME ayant un important potentiel de développement et offrant la perspective d'une forte croissance des recettes. Le fonds Albuquerque s'intéressera à des activités dont les facteurs de croissance ont été identifiés, ainsi qu'à des secteurs ayant atteint la phase de maturité, connaissant une croissance stable et étant en cours de consolidation. Il s'agit du deuxième investissement réalisé au titre du MIC2, qui est également le plus important.

Le premier contrat de garantie signé par le FEI au titre du nouveau Programme-cadre communautaire pour la compétitivité et l'innovation (CIP)

En ce qui concerne le volet «garanties», le nouveau mécanisme de garantie des PME prévu par le CIP a permis au FEI de jouer un rôle central en soutenant la création d'emplois durable et l'esprit d'entreprise dans les PME européennes.

Le FEI a signé il y a peu de temps un contrat au titre du mécanisme de garantie avec le

Fonds de Participation (FdP) implanté à Bruxelles. Le FdP est un organisme public belge autonome ayant pour mission d'octroyer des prêts subordonnés à des PME et des prêts à des micro-entreprises qui ne sont pas en mesure d'obtenir des crédits commerciaux dans le cadre du système de prêt traditionnel des banques. Cette opération représente le premier contrat de garantie signé par le FEI au titre du CIP.

Une nouvelle étape

La réserve des projets d'investissements potentiels en capital-risque du FEI au titre du CIP reste particulièrement importante et plusieurs signatures sont prévues avant la fin de l'année 2008.

Le FEI a également reçu de nombreuses demandes de la part d'intermédiaires financiers pour son volet «garanties» au titre du CIP et plusieurs contrats font actuellement l'objet de négociations. Des signatures avec des intermédiaires allemands, français, hongrois, espagnols et grecs sont également en attente.

Grâce au soutien financier de la Commission européenne, le FEI peut poursuivre sa mission d'amélioration du financement des PME au service de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et de la croissance.



La nouvelle politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'eau

La BEI a révisé sa politique de prêt dans le secteur de l'eau afin de l'ajuster à l'évolution de cet important secteur et aux défis qu'il représente. Cette nouvelle politique de prêt permettra à la BEI de renforcer encore son double rôle de bailleur de fonds de premier plan à l'échelle mondiale dans ce secteur et de «banque européenne de l'eau». Le document a été présenté récemment lors de conférences importantes, notamment la semaine de l'eau à Stockholm et le congrès sur l'eau dans le monde organisé en septembre à Vienne par l'Association internationale de l'eau.



De la péninsule ibérique à la Grèce et Chypre en passant par tout le pourtour méditerranéen, les villes côtières de plusieurs pays restent exposées à des pénuries d'eau potable dues à de graves sécheresses. Par ailleurs, des inondations catastrophiques ont dévasté des régions entières du centre et du nord de l'Europe ces dernières années, entraînant la perte de vies humaines et des dommages économiques considérables. À l'échelle mondiale, plus de 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à une eau potable salubre et, en Afrique, sept personnes sur dix manquent d'un système d'assainissement de base. L'importance croissante des questions liées à l'eau et les problèmes mentionnés ci-dessus se reflètent clairement dans les politiques communautaires en matière de protection de l'environnement et de développement, le secteur de l'eau faisant par ailleurs l'objet de l'une des réglementations les plus détaillées parmi les grands chapitres de la législation environnementale de l'UE.

La participation de la BEI apporte une valeur ajoutée importante aux projets relevant du secteur de l'eau, grâce aux activités de préparation des projets, de conseil et d'assistance technique. L'intervention de la Banque reposera sur la maximisation

de la valeur ajoutée, et les priorités seront déterminées sur cette base. La BEI dispose d'atouts majeurs qui la rendent unique parmi les institutions financières, en particulier sa capacité à faire profiter différentes régions du monde de l'expérience sectorielle et en matière de projets qu'elle a acquise au sein de l'UE.

C'est dans ce contexte que la Banque a élaboré sa nouvelle politique de prêt en faveur du secteur de l'eau. Fondée sur les priorités de la politique de l'UE, elle définit un ensemble de principes et d'actions qui devraient lui permettre de relever les principaux défis du secteur et consolider son rôle d'investisseur de premier plan en faveur de l'eau. Avec cette nouvelle politique, la BEI peut

s'appuyer sur un document complet et détaillé pour réaffirmer son engagement en tant que bailleur de fonds essentiel dans le secteur de l'eau à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, mais aussi pour étoffer son bilan positif dans ce domaine, renforcer son effet de levier et accroître sa valeur ajoutée dans le secteur. Elle contribue également à améliorer encore la politique de la BEI en matière de changement climatique, dans la mesure où les mesures d'atténuation déjà en vigueur seront complétées par une stratégie d'adaptation.

Le texte complet de la politique de prêt de la BEI en faveur du secteur de l'eau est disponible sur le site internet de la Banque : www.eib.org/publications ■



Christoph Gleitsmann et Dušan Ondrejčka

Remise du prix BEI-ERSA 2008

Mateu Turró,
Département Convergence et
environnement, Division
Transports urbains et autres
infrastructures urbaines

à M. Antony Venables, professeur à l'université d'Oxford,
pour sa brillante carrière dans la recherche
en science régionale

Le Banque européenne d'investissement, représentée par M. Mateu Turró, coordinateur de l'Action conjointe BEI-Universités en faveur de la recherche, a décerné le premier prix BEI-ERSA en science régionale à M. Anthony Venables, professeur à l'université d'Oxford, lors du 48^e congrès de la European Regio-

nal Science Association (ERSA), le 28 août, à Liverpool. Jusqu'à présent, l'ERSA récompensait annuellement un éminent professeur qui a apporté à la science régionale une contribution majeure pour la compréhension de processus clés. En considération du soutien financier de la BEI, le prix a été rebaptisé prix BEI-ERSA. Par le passé,

le prix ERSA, remis par un comité indépendant créé par cette association et présidé par Piet Rietveld, a été décerné à : Peter Nijkamp, Jean Paelinck, Alan Wilson, Ake Andersson, Martin Beckmann et Jacques Thisse. Pour la première fois cette année, grâce au soutien financier de la BEI, le lauréat reçoit 5 000 EUR.

Étant donné l'importance de la politique de développement régional dans les activités de la BEI, le Comité BEI-Universités estime que ce soutien permettra à la fois d'encourager la recherche dans le domaine des sciences régionales et de promouvoir les activités de la Banque auprès des professionnels du secteur. ■

Le médiateur européen et la BEI signent un protocole d'accord

Le 9 juillet dernier, M. Nikiforos Diamandouros, médiateur européen, et M. Philippe Maystadt, président de la Banque européenne d'investissement (BEI), ont signé, à Luxembourg, un protocole d'accord qui vise à mieux protéger les parties prenantes contre les cas éventuels de mauvaise administration dans le cadre des activités de la BEI.

Le protocole d'accord se fonde sur la bonne coopération qui s'est instaurée entre la BEI et le médiateur européen dans le contexte des enquêtes que celui-ci mène sur les activités de la BEI.

Parmi les points importants exposés dans le protocole d'accord, on retiendra que :

- la protection des parties prenantes s'étendra aux personnes qui ne sont ni citoyennes ni résidentes de l'UE et aux entités qui n'ont pas leur siège statutaire dans l'UE ;
- pour ce qui concerne les allégations de mauvaise administration, le plaignant suivra une procédure appropriée de traitement des plaintes en vigueur à la BEI avant de faire appel au médiateur. Cette procédure est décrite dans la politique en matière de plaintes élaborée par la BEI et qui fera l'objet d'une consultation publique en 2009. On trouvera sur le site Web de la BEI (<http://www.bei.org>) toutes les informations relatives à cette politique de traitement des plaintes.

Adoptant une approche commune sur plusieurs points de principe, le médiateur européen et la BEI ont rappelé que la BEI est tenue d'informer le public des politiques, normes et procédures applicables aux aspects de ses activités qui touchent à l'environnement, aux questions sociales et au développement. En outre, par « mauvaise administration », le médiateur européen entend notamment l'inobservation des droits de l'homme, de la législation en vigueur et des principes de bonne gestion.

La BEI et le médiateur européen ont convenu de se rencontrer une fois par an au minimum pour faire le point et discuter de la mise en œuvre pratique du protocole d'accord. ■

Séminaire de la FEMIP sur le capital humain

«Adapter les compétences aux besoins du marché : le défi du capital humain dans la région méditerranéenne»

Luxembourg, siège de la BEI, 18 et 19 novembre 2008

La mise en valeur du capital humain, y compris le soutien aux secteurs de l'éducation et de la santé, est devenue l'un des axes majeurs de l'action menée par la FEMIP en Méditerranée dans le but de promouvoir une croissance économique solide induite par le secteur privé. Dans le cadre de cet objectif, la FEMIP a alloué quelque 250 millions d'EUR, entre 2002 et 2007, en faveur du secteur du capital humain. Par ailleurs, l'enrichissement du capital humain dans les pays partenaires méditerranéens compte parmi les priorités du « Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée ».

Dans ce contexte, la FEMIP tiendra les 18 et 19 novembre 2008, dans les locaux de la BEI, un séminaire d'une durée totale d'une journée qui aura pour thème le rôle des ressources humaines dans le développement du secteur privé en Méditerranée.

Cet événement rassemblera des participants issus d'horizons divers – gouvernements des États membres, universités, organisations multilatérales, secteur privé et ONG –, qui se pencheront sur les principaux défis que posent la croissance économique et le développement du marché du travail en Méditerranée. Articulé autour de cette thématique, il se subdivisera en trois sessions consacrées aux sujets suivants : le défi de la création d'emplois, les compétences recherchées et les réformes du marché du travail visant à permettre le développement du secteur privé dans la région.

Le séminaire s'inscrit dans le cadre du programme de stages de la FEMIP mis en place

en 2006 grâce à des ressources du Fonds fiduciaire de la FEMIP et qui a pour but de contribuer aux efforts de renforcement des capacités dans les pays partenaires méditerranéens.

De plus amples informations sur cet événement seront communiquées sur le site Web de la BEI à l'adresse <http://www.bei.org>. ■



Aide humanitaire aux réfugiés victimes de la crise postélectorale au **Kenya**



La représentation régionale de la BEI à Nairobi et la délégation de la Commission européenne au Kenya ont collecté le 9 mai – jour où l'Union européenne célèbre son unité – la somme de 12 500 EUR en faveur de l'aide humanitaire destinée aux milliers de Kényans chassés de chez eux en raison des violences qui ont suivi les élections dans le pays et qui ont fait plus d'un millier de morts et entraîné le déplacement de quelque 350 000 personnes.

Ce don à la Croix-Rouge kényane avait pour but de couvrir les besoins humanitaires de base tels que l'eau, les produits d'hygiène, les fournitures médicales et la nourriture pour les quelque 140 000 personnes qui vivaient toujours à l'époque dans des camps de toile répartis dans tout le pays. ■

Modernisation du système kényan de gestion de l'énergie

Le 14 juillet dernier, la représentation régionale de la BEI à Nairobi a été officiellement invitée à participer à la mise en service du nouveau système radio à partage de canaux du Kenya, qui a été installé dans la province centrale du pays, au pied du majestueux mont Kenya. La modernisation de ce dispositif s'inscrit dans le contexte de la mise à niveau technique des systèmes de gestion de l'énergie entreprise par la société kényane de distribution d'électricité, Kenya Power & Lightning Co. (KPLC). La BEI a contribué au financement de cette composante dans le cadre de son projet relatif à l'extension du réseau de KPLC, pour lequel elle a accordé un prêt de 43 millions d'EUR au total à la République du Kenya en décembre 2005.

Le projet, qui est financé par la BEI et dont le coût total est estimé à 121 millions d'EUR, englobe la mise à niveau de postes de transformation existants et la construction de nouveaux postes, des travaux de remise en état et d'extension sur 1 240 km de lignes de distribution, le raccordement de 320 000 nouveaux abonnés et le remplacement des systèmes de contrôle du réseau et de communication par radio. Ce dernier volet comprend la modernisation d'un système obsolète de supervision, de contrôle et d'acquisition de données, y compris un système de gestion de l'énergie (SCADA/EMS), afin de mettre le centre de contrôle national et quatre centres de contrôle régionaux aux normes modernes. Les travaux en question concernent l'installation de matériel informatique et de logiciels, la mise en place des infrastructures de communication connexes (qui reposent en partie sur des câbles à fibre optiques) et le remplacement d'un système radio vétuste couvrant la région du mont Kenya. Le système SCADA a été conçu pour faire face à la future séparation des activités de transport et de distribution d'électricité et pour assurer la conformité avec les exigences techniques des interconnexions transnationales prévues à moyen terme.

Le projet s'inscrit dans le contexte du vaste programme de modernisation mené au Kenya pour accroître l'efficacité du secteur de l'électricité et favoriser sa viabilité à long terme, dans le droit fil des grandes orientations fixées par les autorités kényanes. Le concours de la BEI a été complété par des contributions de la Banque mondiale (IDA), de l'Agence française de développement (Afd) et du Fonds nordique de développement (FND). ■



Carmelo Cocuzza – Bureau de la BEI à Nairobi

La BEI dispense une formation au personnel de l'Intercontinental Bank (Nigeria)

en matière d'instruction et de suivi des projets

Luca Ponzellini, Division Afrique occidentale et sahélienne, Direction des opérations en dehors de l'Union européenne et des pays candidats

Fin 2007, la BEI a accordé à l'Intercontinental Bank du Nigeria une ligne de crédit de 50 millions d'EUR destinée à financer des investissements de petite ou moyenne dimension effectués par le secteur privé dans les domaines de la santé et de l'éducation. C'était la première fois que, dans un pays ACP, une ligne de crédit était affectée à deux segments précis de l'économie. En outre, il est assez inhabituel pour une banque africaine de procéder à des investissements en capital humain.

Étant donné que, traitant de capital humain, ces secteurs peuvent être particulièrement sensibles, le soutien de la direction des pro-

jets de la BEI s'avérait particulièrement important. C'est la raison pour laquelle la Banque a décidé de proposer au personnel de l'intermédiaire financier nigérian une formation concernant la procédure de sélection des projets ayant trait au capital humain. En juillet 2008, une délégation nigérienne de quatre personnes est venue à Luxembourg pour assister à une session de formation dispensée par des spécialistes de la BEI. Mmes Chris Blades et Luisa Ferreira, de la division Capital humain de la direction des projets, ont organisé cette session qui a abordé non seulement les aspects propres à l'éducation et à la santé, mais également l'ensemble du cycle des projets. De nom-

breux intervenants de la Banque, spécialistes du capital humain, ont partagé leurs connaissances en matière de suivi et de mise en œuvre des projets, de passation des marchés ainsi que d'évaluation environnementale et sociale. Au total, dix membres de la direction des projets ont participé à cette session de formation qui a duré quatre jours. Le dernier jour, des membres de la direction des affaires juridiques et des directions opérationnelles ont eu la possibilité d'expliquer les conditions préalables à remplir, ainsi que les procédures de décaissement et les obligations en matière de suivi. Nos collègues nigériens ont grandement apprécié cette formation et l'ont jugée très utile. ■

Nominations au cadre de direction de la BEI

Mme Patricia TIBBELS a été nommée directrice du département Bâtiments, logistique et documentation au sein de la Direction générale de la stratégie.

Mme Tibbels a commencé sa carrière à la BEI en 1976 au sein de l'équipe chargée du projet de construction du premier bâtiment de la Banque. Elle a par la suite oc-

cupé différents postes à responsabilité, tout d'abord dans la gestion et l'organisation de l'environnement de travail puis auprès des organes de direction, s'occupant des relations interinstitutionnelles avec la Cour des comptes européenne et avec le médiateur européen, de la politique de transparence, des relations avec la presse et de la rédaction du Plan d'activité de la Banque.

En 2006, elle a été nommée chef de la division Gestion de l'environnement de travail et, au début de 2007, responsable en chef du département Bâtiments, logistique et documentation.

Avant d'entrer à la Banque, Mme Tibbels a travaillé dans les secteurs de la distribution et de la banque au Royaume-Uni et au Luxembourg.

Mme Tibbels est diplômée en anthropologie et en langues vivantes de l'université de Durham. ■



QUESTIONS INTERNES

Le magazine d'information du Groupe de la Banque européenne d'investissement

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
☎ (+352) 43 79 1 – ☎ (+352) 43 77 04

www.bei.org – ✉ info@bei.org

Bureaux extérieurs

Allemagne

☎ (+49-30) 59 00 47 90 – ☎ (+49-30) 59 00 47 99

Autriche

☎ (+43-1) 505 36 76 – ☎ (+43-1) 505 36 74

Belgique

☎ (+32-2) 235 00 70 – ☎ (+32-2) 230 58 27

Espagne

☎ (+34) 914 31 13 40 – ☎ (+34) 914 31 13 83

France

☎ (+33-1) 55 04 74 55 – ☎ (+33-1) 42 61 63 02

Grèce

☎ (+30-210) 68 24 517 – ☎ (+30-210) 68 24 520

Italie

☎ (+39) 06 47 19 1 – ☎ (+39) 06 42 87 34 38

Pologne

☎ (+48-22) 310 05 00 – ☎ (+48-22) 310 05 01

Portugal

☎ (+351) 213 42 89 89 – ☎ (+351) 213 47 04 87

Royaume-Uni

☎ (+44) 20 73 75 96 60 – ☎ (+44) 20 73 75 96 99

Afrique du Sud

☎ (+27-12) 425 04 60 – ☎ (+27-12) 425 04 70

Égypte

☎ (+20-2) 33 36 65 83 – ☎ (+20-2) 33 36 65 84

Kenya

☎ (+254-20) 273 52 60 – ☎ (+254-20) 271 32 78

Maroc

☎ (+212) 37 56 54 60 – ☎ (+212) 37 56 53 93

Sénégal

☎ (+221) 889 43 00 – ☎ (+221) 842 97 12

Tunisie

☎ (+216) 71 28 02 22 – ☎ (+216) 71 28 09 98

Fonds européen d'investissement

96, boulevard Konrad Adenauer
L-2968 Luxembourg

☎ (+352) 42 66 88-1 – ☎ (+352) 42 66 88-200

www.eif.org – ✉ info@eif.org

On trouvera sur le site Web de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants et des bureaux ouverts après la date de la présente publication, ainsi que leurs coordonnées.

QH-AA-08-132-FR-C

©BEI - 10/2008 - FR

À noter dans vos agendas...

- **22-23 janvier 2009** – Conférence internationale sur la politique en matière de prêts aux étudiants, Luxembourg
- **Février 2009** – Conférence de presse annuelle, Bruxelles (Belgique)
- **12-13 mars 2009** – Forum de la BEI sur les infrastructures, Barcelone (Espagne)

Programme détaillé et inscription : www.eib.org/events

Nouvelles publications de la BEI

Juillet 2008

- L'activité de prêt de la BEI dans le domaine de l'enseignement supérieur
- Rapport annuel 2008 sur les tendances économiques dans les pays partenaires
- La Banque européenne d'investissement dans le Pacifique
- Banque européenne d'investissement : activités dans la région Pacifique
- Le module de préparation des projets de la BEI dans le secteur de l'eau
- La politique de prêt de la BEI en faveur du secteur de l'eau
- L'activité de la BEI dans le secteur de l'eau : le financement de projets d'adduction d'eau et d'assainissement

Août 2008

- Les opérations de la Banque européenne d'investissement en Asie
- Les opérations de la Banque européenne d'investissement en Amérique latine
- États financiers intermédiaires consolidés et non consolidés 2008 (version résumée)
- Inspection générale – Enquêtes sur les fraudes : rapport annuel 2007
- Étude sur le changement climatique et le secteur de l'énergie en Méditerranée

Septembre 2008

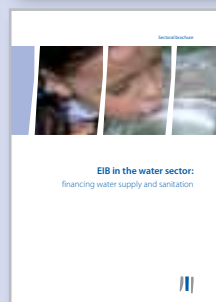
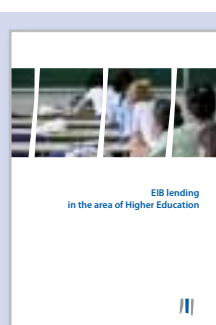
- Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures : rapport annuel 2007
- Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures : fiche descriptive

Les brochures de la Banque sont disponibles dans plusieurs langues en fonction du public auquel elles s'adressent et des besoins opérationnels. Elles peuvent être téléchargées gratuitement à partir du site www.eib.org/publications.

Les numéros de téléphone ont changé le 1^{er} janvier 2008 !

Le 1^{er} janvier 2008, les numéros de téléphone des lignes directes de nos bureaux de Luxembourg sont passés à neuf chiffres.

Veuillez appeler notre standard au (+352) 43 79-1 pour être mis en relation avec la personne que vous souhaitez joindre.





Cher lecteur du BEI Info,

Nous souhaitons vivement connaître votre avis sur le BEI Info, le magazine d'information trimestriel de la Banque, dans le contexte de la refonte de cette publication que nous entendons améliorer afin qu'elle réponde encore mieux aux attentes de son lectorat.

Merci de nous y aider en consacrant quelques minutes à cette brève enquête pour nous indiquer les points à améliorer ainsi que les aspects de notre magazine qui vous intéressent particulièrement. Cette enquête est strictement destinée à notre usage interne et nous ne mentionnerons en aucun cas vos coordonnées dans nos listes de diffusion.

Veuillez nous renvoyer le questionnaire par courrier à l'adresse suivante :

Banque européenne d'investissement
À l'attention de Daniela Sacchi-Cremmer
Département Communication
100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

ou par télécopieur au (+352) 4379 63188.

Vous pouvez également télécharger l'enquête en version électronique à partir du site Web de la BEI : www.bei.org.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et nous vous prions d'agréer, cher lecteur du BEI Info, l'expression de notre considération distinguée.

Gill Tudor
Directrice du département Communication



1. Que pensez-vous du BEI Info par rapport à vos intérêts et à vos besoins d'information ?

excellent bon moyen médiocre

Commentaires _____

2. Trouvez-vous intéressantes les rubriques suivantes du BEI-Info ?

- Les activités de la BEI extrêmement intéressantes très intéressantes pas très intéressantes pas du tout intéressantes
- Dans l'UE extrêmement intéressantes très intéressantes pas très intéressantes pas du tout intéressantes
- À l'extérieur de l'UE extrêmement intéressantes très intéressantes pas très intéressantes pas du tout intéressantes
- Finances extrêmement intéressantes très intéressantes pas très intéressantes pas du tout intéressantes
- Questions internes extrêmement intéressantes très intéressantes pas très intéressantes pas du tout intéressantes

Commentaires _____

3. Trouvez-vous les articles généralement :

trop longs trop courts d'une longueur satisfaisante ?



4. Souhaiteriez-vous que soient traitées dans le BEI Info certaines informations sur la BEI qui ne le sont pas actuellement ? Lesquelles ?

5. Préférez-vous recevoir le BEI Info (ou une nouvelle version du magazine de la BEI) :

sur papier en ligne sous la forme d'un bulletin d'information électronique ?

Commentaires _____

6. À quelle fréquence souhaiteriez-vous recevoir des informations sur la BEI ?

tous les trois mois tous les deux mois tous les mois toutes les semaines

Commentaires _____

7. Estimez-vous que le niveau des précisions techniques et financières figurant dans le BEI Info est :

trop faible trop élevé correct ?

Commentaires _____

8. Combien de personnes lisent habituellement votre exemplaire du BEI Info ?

une seule personne entre deux et cinq personnes plus de cinq personnes

Commentaires _____

9. Quelles autres suggestions feriez-vous pour améliorer la manière dont vous recevez des informations sur la BEI ?

10. Votre nom et votre fonction (facultatif) : _____